Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1304

Artikel: Initiatives assurance maladie : TVA : on t'aime peu, beaucoup, à la folie ou pas du tout

Autor: Savary, Géraldine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015147

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TVA: on t'aime peu, beaucou

Verrons-nous les partis et associations de gauche occuper les places de marché en Suisse à deux mètres les uns des autres, attirer la population inquiète de l'augmentation du coût de l'assurance maladie à trois stands différents pour les inviter à signer trois initiatives?
Scénario cauchemar, et pourtant probable; et ceci au moment même où la menace d'une hausse de la franchise et des primes pour 1998 semble inéluctable, au moment où les caisses maladie jouent au chat et à la souris avec les assurés.

DÉJÀ SUR LES marchés, le Parti du travail occupe le terrain de l'assurance maladie; et sur la place St-Laurent à Lausanne, les passants s'arrêtent nombreux pour apposer leur nom et soutenir l'initiative popiste. Quant au Parti socialiste suisse, il a concocté deux initiatives portant sur le financement de l'assurance maladie et c'est lors du Congrès du 28 juin à Thoune que les délégués des sections trancheront pour l'un ou l'autre des deux textes. Enfin, l'USS a annoncé le lancement d'une initiative, présenté les grandes lignes de son projet en janvier de cette année, et déposera son texte définitif vraisemblablement fin juin. Les jeux sont donc ouverts, et les voies de la guérison multiples.

Les trois potions miracle

Si le Parti du travail fut le plus prompt à la détente, la mise en vigueur, en cas de succès populaire, de son initiative, «pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune» risque de prendre le plus de temps et les assurés ne verront pas leur situation s'améliorer avant longtemps. Jugeant que l'actuelle loi renforce les inégalités sociales, le Parti suisse du travail récupère la proposition lancée et négligemment abandonnée en 1994 par le parti socialiste de réduire à 50% des coûts globaux la participation des assurés, avec une répartition proportionnelle au revenu, à la fortune et à la taille des ménages. Le reste serait pris en charge par la Confédération par le biais de l'impôt fédéral direct, par les cantons et, élément nouveau, en ponctionnant «les sociétés commerciales». Les sociétés commerciales financeraient la correction des inégalités des cotisations individuelles par des redevances calculées en fonction «de leurs bénéfices, auxquels s'ajouteraient leurs amortissements et leurs réserves».

Projet de l'USS

Quant au Parti socialiste et à Union syndicale, ils s'accrochent à la nouvelle bouée de sauvetage eurocompatible, la TVA, mais sans voguer dans les mêmes eaux.

L'USS planche depuis longtemps sur le problème de l'assurance maladie, que ce soit pour en réformer le financement ou en réduire les coûts. En janvier 1997, elle publie sous la plume de Colette Nova un important dossier à ce sujet qui préfigure les objectifs de la future initiative. L'Union syndicale n'imagine pas une assurance maladie sans prime individuelle, car elle conduirait à l'étatisation du système de santé, perspective refusée en 1994 avec l'initiative «Pour une saine assurance maladie». L'USS opte donc pour un financement multiple qui s'appuierait sur un supplément TVA mais lié à une affectation détaillée, sur les gains provenant de la fiscalité directe – impôts cantonaux et fédéraux – et sur une réduction des primes individuelles compensée par ces suppléments fiscaux. La part cantonale – de l'ordre de 50% – servirait à financer les coûts hospitaliers et obligerait les collectivités cantonales à économiser et à identifier leurs surcapacités hospitalières. L'USS met l'accent sur un point qui sera déterminant dans son texte d'initiative: TVA et recettes fiscales cantonales doivent absolument être liées à un objectif précis et le rester. En résumé, le texte de l'initiative syndicale devrait comporter trois points:

- Les suppléments TVA – prévus à 4,7% – devraient être affectés d'une part aux traitements hospitaliers, d'autre part aux traitements ambulatoires onéreux. La TVA devrait couvrir environ 50% des dépenses actuelles des assurances maladie.
- La seconde moitié des frais hospitaliers serait assurée par les cantons comme c'est le cas actuellement.
- Les primes individuelles restantes ne devraient pas dépasser les 5% du revenu imposable. Sinon, ce seraient aux cantons de prendre en charge la différence.

Les prix décollent, la gauche récolte

Le PSS aime visiblement le grand débat démocratique puisqu'il présente deux scénarios aux délégués du Congrès. Aux oubliettes les anciennes réticences à augmenter la TVA, les deux variantes se proposent de financer les coûts de la santé, l'une avec une TVA estimée à 4%, l'autre à 8% et de supprimer totalement ou partiellement les primes individuelles. Le premier projet entend diminuer de moitié la charge des primes individuelles par le

la folie ou pas du tout

biais d'une TVA – prévue à 4%. Comme dans le projet USS, les primes individuelles ne devraient ainsi pas dépasser les 5% du revenu imposable. Le financement de l'assurance maladie serait donc assuré par les subventions des cantons et de la Confédération, par des primes d'assurés plafonnées et par un supplément TVA, «versé sous forme d'une contribution identique par personne assurée». Enfin, l'initiative insiste sur le renforcement du rôle de l'État, comme seule instance démocratiquement légitimée.

La seconde variante «pour la suppression des primes individuelles antisociales» est plus ambitieuse, voire même téméraire. Elle ne se contente pas d'une réduction de moitié des primes individuelles comme dans la première variante, mais propose leur suppression pure et simple pour les remplacer par des pourcentages supplémentaires de TVA – de l'ordre de 8% selon les estimations. La variante II du PSS prévoit aussi de donner au Conseil fédéral et au Parlement des compétences supplémentaires pour planifier le système de santé et surveiller l'augmentation des coûts.

Des réponses différentes

Depuis 1976, la part des pouvoirs publics au financement de l'assurance maladie s'est réduite comme peau de chagrin et provoqua en partie l'augmentation des primes. La réaffirmation du rôle régulateur de l'État pour financer et maîtriser les coûts de la santé est commune aux projets de la gauche. Relancer le débat sur l'assurance maladie, rendre visible la préoccupation du monde politique face aux inquiétudes de la population, poser le problème des conséquences de la hausse du coût de la santé sur les ménages est un souci louable de la gauche.

Mais les moyens proposés révèlent bien des différences. Si le Parti du travail fait bande à part, c'est autour du politicum TVA. L'Union syndicale suisse préfère apporter des solutions concrètes et pragmatiques au financement de l'assurance maladie. Quant au PSS, sa première variante promeut le même pragmatisme inspiré par l'urgence de la situation; si celle-ci est choisie lors du Congrès, PSS et USS ont toutes les chances de travailler main dans la main et de présenter au peuple une initiative commune. Par contre, la seconde version propose, l'air de rien, de bouleverser totalement le système de santé suisse et d'entraîner la disparition totale des caisses maladie. Dans le même temps elle fait fi, avec une certaine désinvolture, des réticences passée de la gauche à adopter la TVA.

L'avenir des assurances sociales en Suisse doit-il systématiquement être assuré par la TVA? L'exigence européenne d'une TVA à 18 ou 20% justifie-t-il qu'on y fasse appel dès que les responsables politiques sont dans l'impasse? Assurance maladie, assurance maternité, AVS, transversales alpines...

Avant de lancer des initiatives inspirées par la gravité de la situation, il faudrait en premier lieu définir sur le long terme les objectifs que l'on se donne.

Répartir le financement, maîtriser les coûts

Enfin, certes ces initiatives ont toutes les chances d'être soumises à votation populaire. Mais seront-elles encore d'actualité dans trois ou cinq ans? Les incertitudes conjoncturelles hypothèquent la mise en œuvre des initiatives proposées: d'une part, la proposition du Parti du travail de financer l'assurance maladie par le cash-flow des entreprises a le mérite de proposer des rentrées d'argent sans toucher aux petits et moyens salaires. Cependant, le financement de l'assurance maladie dépendra alors à 25% de la conjoncture et des aléas de l'économie. D'autre part, le pour-cent TVA proposé par le PSS ou l'USS sera-t-il identique dans trois ou cinq ans? Certainement non, si le coût de la santé n'est pas maîtrisé. Car s'il est urgent d'alléger les familles du financement de la santé, il est aussi indispensable de le maîtriser. *gs*

Financements de l'assurance maladie proposés par les initiatives

PDT

- Par une contribution de la Confédération équivalant au minimum à 50% des dépenses annuelles. La contribution fédérale servira à échelonner la participation des assurés selon leur revenu, leur fortune et le nombre de personnes dans le ménage.
- La contribution fédérale est financée par l'impôt fédéral direct, par les cantons et par les bénéfices, amortissements et provisions des sociétés commerciales.

USS

- Par des suppléments TVA à affectation liée, pour les traitements hospitaliers, et pour certains traitements ambulatoires onéreux.
- Par les cantons qui prendront en charge la moitié des frais de traitements hospitaliers.
- Par les primes d'assurance maladie. Celles-ci ne doivent pas dépasser les 5% du revenu imposable. Au-dessus de cette proportion doit avoir lieu une réduction des primes par les cantons.

PSS I

- Par les subventions de la Confédération et des cantons.
- Par les primes des assurés. Gratuites pour les enfants, elles ne dépasseront pas les 5% du revenu imposable.
- Par le produit d'un supplément TVA. Le Parlement peut augmenter ce supplément.
- La Confédération coordonne la planification hospitalière
- Elle peut freiner les coûts par voie d'ordonnance.

PSS II

- Par les subventions de la Confédération et des cantons.
- Par un supplément TVA
- Par des franchises dépendantes du revenu.
- La Confédération fixe chaque année le montant à dépenser pour l'assurance maladie. Ce montant peut être réparti sur le plan régional et par domaine de spécialisation.
- La Confédération fixe les prix maximaux des prestations de l'assurance maladie obligatoire.